

J'Y VOIS CLAIR

Un décumul intégral des mandats coûterait-il cher ?

Le CDH évoque un surcoût de 7 à 8 millions d'euros. Ce n'est pas la question, disent les tenants du décumul, qui évoquent le bénéfice éthique de l'opération.

ERIC DEFFET

Les échanges entre CDH et MR, d'une part, et Ecolo, d'autre part, ont notamment buté sur la question délicate du décumul des mandats pour un député-bourgmestre (ou échevin). Ecolo veut le décumul intégral : un homme, un mandat. Jeudi à la RTBF, Maxime Prévot a justifié le refus de son parti : « Nous avons fait nos calculs : le décumul intégral va coûter 7 à 8 millions d'euros de plus. » Quels calculs ? Un coût supplémentaire, mais par rapport à quoi ? *Le Soir* a essayé de savoir. **Quel est l'état des lieux ?** Actuellement, le cumul est interdit pour les ministres, qui doivent se mettre en congé de leur mandat local. Pour limiter le nombre de députés-bourgmestres, le parlement de Wallonie a une longueur d'avance : un quart des élus a le droit de cumuler (c'est le taux de pénétration qui compte), tous les autres doivent choisir. Le dispositif donnera sa pleine mesure après les élections communales d'octobre 2018.

Dans les partis, l'approche est contrastée. Ecolo interdit le cumul à ses mandataires. Le PS vient de se prononcer pour une limitation des rémunérations, mais des fédérations envisagent d'aller plus loin. Le décumul financier et/ou la définition d'un seuil d'habitants au-dessus duquel le cumul serait interdit sont d'autres solutions possibles.

Ce montant est-il crédible ? L'argument du coût du décumul a aussi été exprimé par Bart De Wever, le président de la N-VA, qui est député-bourgmestre d'Anvers : « Plus de responsables politiques, c'est plus de dépenses. » Le raisonnement est simple à comprendre : un responsable politique peut percevoir un maximum de 150 % de l'indemnité parlementaire. Si les mandats vont à deux personnes plutôt qu'à une seule, il faudra financer en quelque sorte deux temps pleins celui du député et celui du bourg-

mestre, même si les émoluments d'un élu local sont très variables.

Ecolo a répliqué vendredi matin par la voix de son co-président Patrick Dupriez : « Les explications de Maxime Prévot, ce sont les arguments de Bart De Wever avec la calcullette de Jacqueline Galant (MR). A ce rythme-là, à ce compte-là, on peut aussi annuler les élections, c'est cher les élections. Ce chiffre, c'est n'importe quoi ! » En réalité, les verts ne veulent pas entrer dans la polémique : les avantages éthiques d'un décumul ne se calculent pas en euros. Le même type d'argument est avancé par Christophe Van Ghele, l'animateur du site Cumuleo, évidemment favorable au décumul : « Le problème du coût est un faux débat. Un surcoût serait facilement compensable, par exemple en diminuant le nombre d'élus. »

Quel est le calcul du CDH ? « Avec le décumul intégral, note le parti humaniste, celui qui est aujourd'hui député-échevin d'une grande ville pourra siéger comme député avec 100 % de la rémunération et son remplaçant au collège communal bénéficiera d'une rémunération payée à 100 % par la Ville, qui faisait des économies jusqu'alors en raison du plafond fixé à 150 % de l'indemnité parlementaire. Soit plus de 95.000 euros à déboursier. Et effectivement, un surcoût de 7,5 millions par législature. Un chiffre qui ne tient pas compte des députés flamands ni du calcul des pensions. »

Mais le CDH va plus loin. Il met en rapport l'impact, très largement négatif cette fois, d'un décumul des rémunérations, la formule qu'il préconise, sur les dépenses publiques : « Un député qui siège aujourd'hui dans un collège communal ne percevrait plus que sa seule rémunération de parlementaire. Le gain serait de l'ordre de 35 millions d'euros par législature. »